



Accord Immo
JONKERS Virginie
Grand Route 63 boîte A
4367 CRISNÉE

Objet : Vente du lot 'appartement - 2' de [REDACTED] [REDACTED]
Votre référence :

En vertu de l'article 3-94 du Code Civil, nous vous invitons à prendre connaissance des réponses à vos différentes questions.

1. art. 3-94 §1, 1° / Fonds de roulement et Fonds de réserve (appartement - 2)

Lot	Fonds de roulement	Date	Montant total	Quotités totales	Quotités	Montant
appartement - 2	Fonds de roulement	27-10-2025	700,00 €	1000	179	125,30 €
appartement - 2	Total lot	27-10-2025				125,30 €
	Total copropriétaire	27-10-2025				125,30 €
	Fonds de roulement	27-10-2025	700,00 €			700,00 €

Lot	Fonds	Date	Montant total	Quotités totales	Quotités	Montant
appartement - 2	Fonds de réserve travaux	27-10-2025	6.000,00 €	1000	179	1.074,00 €
appartement - 2	Total lot	27-10-2025				1.074,00 €
	Total copropriétaire	27-10-2025				1.074,00 €

2. art. 3-94 §1, 2° / Arriérés dus par le cédant à ce jour

Date	Infos	Débit	Crédit	Solde	Extrait
	Ancien solde	1.160,99 €		1.160,99 €	
01-05-25	Appel provisionnel mai 2025	102,08 €		1.263,07 €	
23-06-25	Versement : 235307314705		102,08 €	1.160,99 €	2025/022-002
01-07-25	Appel provisionnel juillet 2025	102,08 €		1.263,07 €	
03-07-25	Versement : 235307314705		1.160,99 €	102,08 €	2025/025-001
24-07-25	Versement : 558919357329		76,00 €	26,08 €	2025/027-001
01-08-25	Appel provisionnel août 2025	76,00 €		102,08 €	
15-08-25	Versement : 558919357329		76,00 €	26,08 €	2025/032-001
01-09-25	Appel provisionnel septembre 2025	76,00 €		102,08 €	
15-09-25	Versement : 558919357329		76,00 €	26,08 €	2025/036-001
01-10-25	Appel provisionnel octobre 2025	76,00 €		102,08 €	
16-10-25	Versement : 558919357329		76,00 €	26,08 €	2025/040-001
27-10-25	Vente du lot appartement - 2	160,00 €		186,08 €	
		1.753,15 €	1.567,07 €	186,08 €	

186,08 € en faveur de la copropriété (sous réserve du décompte final).

Veillez noter qu'il s'agit de la situation comptable actuelle, le décompte final ne pouvant être établi qu'à la clôture de l'exercice comptable en cours.



3. art. 3-94 §1, 3° / Situation des appels de fonds de réserve

Voir décisions d'assemblée générale. Veuillez noter que, le cas échéant, le fonds de réserve est comptabilisé au dernier jour de l'exercice.

4. art. 3-94 §1, 4° / Procédure judiciaire en cours

Aucune.

5. art. 3-94 §1, 5° / Procès-verbaux et décomptes de charge

Nous joignons à la présente une copie des trois derniers procès-verbaux d'assemblée générale.

6. art. 3-94 §1, 6° / Bilan

Nous vous joignons copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

7. art. 3-94 §2, 1° / Dépenses d'entretien de réparation et réfection avec paiement différé

Voir décisions de l'assemblée générale.

8. art. 3-94 §2, 2° / Appels de fonds avec paiement différé

Voir décisions de l'assemblée générale.

9. art.3-94§2,3° / Frais liés à l'acquisition de partie communes

Néant

10. art.3-94§2,4° / Dettes certaines

Néant.

Informations complémentaires :

- A. Transmission d'information concernant la vente reprise sous rubrique : Aucune
- B. Dossier DIU: nous ne sommes pas en sa possession.
- C. Période de la prochaine assemblée : 01-07-2026-31-07-2026.
- D. Date de la dernière assemblée : 03-07-2025.
- E. Contenance citerne : Chauffage individuel.
- F. Périodicité des provisions : Mensuelle.
- G. Budget annuel des provisions du lot : 912,00€
- H. Provisions périodique du lot : 76,00 €.



Le fonds de roulement, soit **125,30€** (si entièrement provisionné) sera défalqué du décompte de fin d'exercice incluant d'éventuels décomptes de chauffage et/ou de consommation d'eau et diminué des provisions payées, et sera réclamé par nos soins à l'acheteur.

Nous rappelons qu'il appartient aux occupants (entrant et sortant) de faire procéder (s'il y a lieu) aux relevés contradictoires des compteurs de passage d'électricité, d'eau et calorimètres.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer nos plus respectueuses salutations.

Fait à LIÈGE le 27-10-2025.

Jean-François POTTIER